

CAP AEPE

CAHIER DES CHARGES ACADEMIQUE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

CCF ET EPREUVES PONCTUELLES

Arrêté du 22 février 2017 Arrêté du 22 août 2018 Arrêté du 29 mars 2019 **Arrêté du 30 novembre 2020**

À destination des établissements de formation scolaires publics et privés sous contrat, des sections d'apprentissages habilitées, des établissements publics de formation professionnelle continue

SOMMAIRE

Organisation des évaluations dans le cadre du CCF	p. 3
Organisation et définition des épreuves	p. 11
Modalités d'évaluation	p. 13
Structures et situations d'évaluation des épreuves professionnelles en CCF	p. 15
Grilles de CCF	p. 21
Synthèse : proposition des notes	p. 26
Cas des candidats issus de la formation continue	p. 27

Organisation des évaluations dans le cadre du CCF

1 – Principes pour l'évaluation dans le cadre du CCF

Le CCF s'effectue dans le cadre même de la formation, en établissement et en milieu professionnel. Les activités et les supports d'évaluation prennent donc en compte la diversité des équipements utilisés pour la formation et les spécificités du contexte local. Le CCF autorise ainsi une grande diversité des mises en situation d'évaluation.

Le CCF n'est pas une succession de plusieurs examens, identiques pour tous : les candidats en formation sont évalués dès qu'ils maitrisent l'ensemble des compétences correspondant à la situation faisant l'objet du CCF. Ainsi, l'évaluation simultanée de 3 à 4 élèves, apprentis ou stagiaires de la formation continue ne peut être envisagée que si ces 3 à 4 apprenants sont réputés avoir atteint le niveau requis pour l'évaluation, ou ont reçu la formation correspondante en fin de période réglementaire prévue pour l'évaluation.

1.1. Textes de référence :

- Note de cadrage du CCF de l'académie de Besançon,
- Principes et objectifs du CCF : BOEN n°44 du 19 novembre 1992 et n°2 du 27 mars 1997
- Arrêté de création du CAP AEPE : 22 février 2017 publié au JO du 13 avril 2017.

1.2. Publics concernés :

L'évaluation concerne les candidats :

- de la voie scolaire, issus des établissements publics ou privés sous contrat,
- de la voie de l'apprentissage, issus de centres de formation d'apprentis ou de sections d'apprentissage habilités à pratiquer le CCF,
- de la voie de la formation professionnelle continue, issus d'établissements de formation professionnelle continue publics.

1.3. Calendrier du CCF et information de l'IEN

Le CCF est intégré dans le processus de formation. Il est organisé sous la responsabilité du Chef d'établissement, dans le respect du règlement d'examen et du cadrage académique.

L'IEN de la spécialité veille au bon déroulement du CCF :

Il convient de lui transmettre 10 jours avant la date prévue de la situation d'évaluation :

- date(s),
- horaire(s),
- effectifs,
- professionnels et professeurs/formateurs.

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, une commission académique sera mise en place. Cette commission examinera les situations d'évaluation a posteriori avec pour objectif de les mutualiser.

1.4. <u>Information des candidats</u>:

Les candidats sont informés à l'avance des date(s) et horaire(s) des évaluations ainsi que des conséquences d'une éventuelle absence, par.

 <u>Scolaires</u>: information écrite sur le carnet de correspondance et dans le cahier de textes de la classe ou convocation remise en mains propres (dans ce cas, il est conseillé de faire émarger les élèves). • <u>Formation continue GRETA</u>: communication du calendrier au minimum 15 jours avant l'évaluation.

1.5. Absences:

En cas d'absence d'un candidat à l'évaluation écrite, il convient :

- si cette absence est <u>justifiée</u> d'organiser, pour ce candidat une nouvelle situation d'évaluation avec convocation écrite obligatoire ;
- si cette absence n'est pas justifiée, le candidat est porté « absent » ;
- à l'appréciation du chef d'établissement qui applique les consignes données sur le site http://eduscol.education.fr/cid112826/controle-cours-formation.html et informe l'IEN du cas du candidat.

1.6. Composition de la commission d'évaluation

L'évaluation en centre de formation est faite par :

- un professeur / formateur du candidat de la spécialité ;
- un professionnel dans la mesure du possible ;
- ou deux professeurs de la spécialité.

Le professionnel est associé à la mise en œuvre des séquences d'évaluation : élaboration des situations d'évaluation (contenu, indicateurs et critères d'évaluation) et présence au cours de l'évaluation.

L'évaluation en milieu professionnel est conduite par le tuteur ; un bilan est effectué en fin de PFMP et donne lieu à une proposition de notre établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.

1.7. Gestion des documents relatifs au CCF

Le dossier d'évaluation comprend par candidat :

- les situations d'évaluation et les grilles de notation ;
- le tableau récapitulatif des notes ;
- l'attestation de présence en PFMP (document 1 ci-après).

Tous ces documents doivent être mis à disposition du jury au centre de délibération.

A l'issue du jury, ils seront rassemblés et conservés dans l'établissement de formation jusqu'à la session suivante.

En vue d'une harmonisation, une fiche récapitulative des notes devra être transmise à l'IEN SBSSA dès la fin des CCF. (**Document 3 ci-après**).

Rappel:

Les notes attribuées au cours des évaluations seront proposées au jury, par conséquent elles ne doivent pas être communiquées aux élèves et ne doivent pas entrer dans le calcul de la moyenne trimestrielle.

1.8. Absences en PFMP

Les périodes de PFMP font partie de la formation. Elles sont <u>obligatoires</u> et leur déroulement conditionne l'obtention du diplôme.

Absence inférieure ou égale	Signalement à l'IEN SBSSA à	Pas d'incidence sur le CCF et la
à 3 jours	l'aide du Document 2	délivrance du diplôme
Absence supérieure à 3 jours	Demande d'autorisation du	Selon avis
	Recteur (à envoyer à l'IEN)	
	Document 2	

2 - Mise en œuvre de l'évaluation dans le cadre du CCF

L'évaluation consiste en une évaluation critériée qui conduit à se prononcer sur le déroulement et le résultat des activités réalisées par le candidat ou de ses prestations orales ou écrites. Les examinateurs se posent pour chacun des critères de la grille académique la question :

"En référence aux exigences mentionnées sur la grille, la compétence mise en œuvre par le candidat estelle très satisfaisante, satisfaisante, insuffisante ou très insuffisante ? "

Pour chaque critère, les examinateurs transcrivent leurs évaluations sur la fiche d'évaluation, sans exprimer de note en cochant la case correspondante (calcul automatique de la note dans le fichier Excel):

- si le candidat réalise l'ensemble des performances* attendues (réalisées avec aisance et justifiées en référence aux savoirs associés), cocher "TS";
- si le candidat ne réalise qu'une partie des performances attendues sans justification cohérente, cocher "S":
- si le candidat ne réalise pas les performances attendues/ énonce des savoirs sans les mobiliser dans une situation donnée, cocher "I" :
- si le candidat ne réalise pas les performances attendues/n'énonce pas ou peu de savoir, cocher "TI".

2.1.Évaluation en PFMP

L'évaluation est réalisée en fin de PFMP conjointement par le tuteur et le professeur référent. Préalablement à cette évaluation et en lien avec les objectifs précisés dans l'annexe pédagogique de la convention de PFMP, le tuteur a été destinataire d'un document intitulé « Guide d'aide à l'évaluation » et de la grille d'évaluation concernée. Le guide d'aide à l'évaluation présente en complément les indicateurs d'évaluation des savoirs qui sont mobilisés dans la situation et sur lesquels le questionnement peut porter. Même si les activités menées par le stagiaire pendant la PFMP couvrent un champ plus large, **l'évaluation porte uniquement sur les compétences et les savoirs associés ciblés.**

Déroulement de l'évaluation lors de la visite :

- **Premier temps** : entretien d'évaluation en présence du candidat par le tuteur et le professeur référent. Le questionnement peut porter sur :
 - o l'analyse des situations professionnelles rencontrées par le candidat ;
 - o la mise en œuvre des actions.

^{*} **Performance**: production, par l'élève, dans une situation donnée, d'un comportement ou d'un ensemble de comportements constituant l'exécution d'une tâche. Une performance doit, par définition, être observable.

- **Deuxième temps**: en l'absence du candidat, le tuteur et le professeur référent évaluent chaque critère sur la grille d'évaluation correspondant à l'épreuve, situation 2 de l'épreuve EP1 ou EP2. Cette étape d'évaluation est qualitative. Pour chaque compétence évaluée, la grille présente :
 - o les performances attendues ;
 - o les critères d'évaluation ;
 - o les niveaux de maitrise à repérer en cochant la case correspondante.
- Troisième temps: le repérage des niveaux de maîtrise est transformé en proposition de note à l'aide du barème de la grille d'évaluation. Une appréciation générale est rédigée, la grille est ensuite signée par les deux évaluateurs.

2.2. Évaluation en centre de formation

Les candidats sont informés très tôt des modalités d'évaluation par CCF, objectifs visés, organisation, définition des épreuves, grilles d'évaluation. Cette transparence de l'évaluation les met en situation de réussite. Par ailleurs, la connaissance des attendus mentionnés dans les grilles peut les guider dans leur préparation.

Les évaluations sont organisées lorsque les élèves, apprentis ou stagiaires de la formation continue sont prêts, dans tous les cas, pendant les périodes fixées par le référentiel.

Le chef d'établissement et le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques **sont informés par écrit** de l'organisation prévue pour les évaluations : dates, heures, lieux, noms, qualités et coordonnées des professionnels qui participent.

Conformément au règlement d'examen, un professionnel est, dans la mesure du possible, associé à la mise en œuvre de l'évaluation en centre de formation. Aucune rémunération n'est prévue dans ce cadre, en conséquence, la participation des professionnels est sur la base du volontariat.

L'évaluation d'un ou plusieurs candidats est réalisée dans le cadre des horaires habituels des enseignements professionnels sans que les autres élèves ne soient libérés. Ils peuvent être placés en situation d'apprentissage ou d'entraînement en autonomie, de recherches documentaires, ou lors des PFMP les élèves peuvent revenir par groupes le temps de l'évaluation (à prévoir dans la convention).

2.3. Guide d'aide à l'évaluation

Chacune des épreuves évaluées par contrôle en cours de formation fait l'objet d'une fiche guide d'aide à l'évaluation. Elle permet de repérer les performances attendues, les critères d'évaluation et les savoirs mobilisés sur lesquels peuvent porter des questions pour les compétences évaluées (elles sont présentes sur le site académique SBBSA de l'académie de Besançon).

EPREUVES	Situations d'évaluation					
	Situati	ion 1	Situ	ation 2		
EP1 : accompagner le développement du jeune enfant	Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages Guide d'aide grille EP1 S1 CAP AEPE évaluation CF			d'une PFMP (dernière e formation)		
coef 7 (dont 1 chef d'oeuvre)			Guide d'aide grille EP1 S2	EP1 S2 CAP AEPE évaluation PFMP		
EP2 : exercer son activité en	Épreuve écrite en centre de formation		eer son annee de formation – en EAJE maternelle ou ACM de moins d		n – en EAJE ou école	
accueil collectif			Guide d'aide grille EP2 S2	EP2 S2 CAP AEPE évaluation PFMP		
	Une seule situation d'évaluation					
EP3 : exercer son activité en accueil individuel	Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Temps de préparation : 1 h 30 Exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes					
coef 4	Guide d'aide	e grille EP3	EP3 CAP AEPI	É évaluation orale		

2.4. Dossier CCF des épreuves professionnelles à constituer pour chaque candidat

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, en vue du jury final, **un dossier individuel d'évaluation par contrôle en cours de formation** (tirage A3 formant une chemise ou chemise cartonnée) comprenant :

- La synthèse des notes obtenues en CCF sur la couverture du dossier ;
- Les grilles d'évaluation renseignées pour chacune des épreuves en centre de formation et en PFMP ;
- L'évaluation écrite réalisée en centre de formation.

Le dossier individuel d'évaluation par contrôle en cours de formation et les supports d'évaluation des candidats sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale en cas de litige. Ils sont conservés pendant un an dans l'établissement à l'issue de la session considérée pour pouvoir être consultés en cas de recours.

la

Fiche récapitulative des PFMP scolaires – candidats des GRETA non dispensés de PFMP



Du

Au

ATTESTATION

Je soussig	ıné(e)				
Proviseur(e) / Directeur (trice)	du Lycée Professionnel ou Président du	GRETA de		
certifie que) :				
NOM :		Prénom :			
formation	au CAP AEPE orgar	t que je dirige, en classe de Termina nisée du//20 au//20 a sui rmation en milieu professionnel d'une d	vi, conformément	à la réglemen	
Année	Date	Établissement	Dι	ırée	7
scolaire	Jour, mois, année	Nom et adresse	Total d'heures effectives	Nombres de semaines (> 32 heures)	
	Du				
	Au				
	Du				
	Au				
	Du				
	Au				
	Du				
	Au				

Date: Signature:

Document 2

	A				100	
(`Δ	('HH	1 1 1 1 1	1 ′⊢ 1	IΔRI	166-	MENT
\neg		\cup	-		JOOL	IVILIV I

Α

Le

Rectorat de l'Académie de Besançon 10 rue de la Convention 25000 BESANCON

Pièces jointes : certificat médical

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de :

• Faire rattraper la période de formation en entreprise :

<u>Proposition de récupération</u> :
Du au
Du au
■ Et/ou réorganiser les épreuves du CCF
Epreuves à réorganiser :
1.
2.
3.
Pour l'élève/stagiaire
Motif de l'absence :

En souhaitant qu'il vous soit possible de répondre favorablement à cette demande exceptionnelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

ACADÉMIE DE BESANÇON Liberté Égalité Fraternité	Fiche récapitulative des propositions de notes	Centre de formation
Session 20	CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance	

Unité/épreuves	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne du groupe	Moyenne générale UP1, UP2 UP3
UP1 Accompagner le développement du jeune enfant				
UP2 Exercer son activité en accueil collectif				
UP3 Exercer son activité en accueil individuel				

Effectif total:

Organisation et définition des épreuves

1- Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance			privés sou Appre (CFA et d'apprentissa Form profess continue (éta	nts publics et is contrat) entis sections age habilités) ation ionnelle ablissements lics)	Scola (établissem hors co Appr (CFA et d'apprentis habil Form professi continue (éta privés) Ense distance o	ents privés ontrat) entis sections ssage non lités) ation ionnelle ablissements signement à candidats res
Épreuves	Unités	Coef.	Мо	de	Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	UP1	7 ⁽¹⁾	CC	F ⁽²⁾	Ponctuel oral (+ chef d'œuvre)	25 min (+ 1h)
EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	UP2	4	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30
EP3: EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL UP3 4		CC	CF	Ponctuel pratique et oral	maximum 2 h	
	Unités d'e	nseignen	nent général			
EG1 : Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2h15mn
EG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2h
EG3 : Éducation physique et sportive UG3 1		CCF		ponctuel		
EG4 : Prévention Santé Environnement	UG4	1	CCF		Ponctu	el écrit
Épreuve facultative : Langue vivante (3)	UF		Ponctuel oral	20 minutes	Ponctuel oral	20 minutes

- (1) Dont coefficient 1 pour le chef d'œuvre
- (2) CCF : contrôle en cours de formation
- (3) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

ATTENTION:

- à partir de la session 2021, la PSE fait partie des épreuves générales.
- l'épreuve du chef d'œuvre est rattachée à l'EP1

2 - Mise en parallèle année de formation - PFMP - épreuves en CCF - lieux

Année	Épreuves en CCF		Lieux de PFMP liés à l'épreuve en CCF
Classe de Seconde Et	EP1 en PFMP et CCF	Accompagner le développement du jeune enfant	4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.
Classe de Terminale*	EP2 en PFMP et CCF	Exercer son activité en accueil collectif	3 semaines en école maternelle ou EAJE ou ACM (moins de 6 ans)

EP3	Exercer son activité en	
en CCF	accueil individuel	

^{*}Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, il est prévu qu'un élève puisse effectuer son parcours CAP en 1 an, 2 ans ou 3 ans. De ce fait, l'équipe pédagogique peut mettre en place les évaluations certificatives dès la première année de formation de l'apprenant (Attendre les précisions du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les modalités de mise en œuvre de ces parcours pour savoir si l'apprenant repéré comme pouvant suivre un parcours en 1 an et accueilli dans une section de CAP en 2 ans suivra la formation en classe de Seconde ou de Terminale CAP).

3 - Mise en parallèle des épreuves et des compétences

Le règlement d'examen du diplôme et la définition des épreuves sont inscrits en annexe III et IV de l'arrêté de création qui précise que la première session aura lieu en juin 2019.

Le CAP AEPE conduit à la certification à travers l'acquisition d'unités professionnelles et des unités d'enseignement général, dont la prévention santé environnement (PSE). Les unités professionnelles répartissent les compétences en trois blocs, chacune des compétences n'étant évaluée qu'une seule fois dans l'une des unités. Chaque bloc correspond à une des unités constitutives du diplôme.

CAP AEPE - EPREUVES DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLES

		T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en
	ACCOMPAGNER L'ENFANT	compte
	DANS SES DECOUVERTES ET	T2 - Adopter une posture professionnelle
	SES APPRENTISSAGES	adaptée
		RC1 - Mettre en œuvre les conditions
UP1:		favorables à l'activité libre et à
ACCOMPAGNER LE		l'expérimentation dans un contexte donné
DEVELOPPEMENT		RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil
DU JEUNE ENFANT		en tenant compte de la singularité de
	PRENDRE SOIN ET	l'enfant
	ACCOMPAGNER L'ENFANT	RC3 - Réaliser les soins du quotidien et
	DANS LES ACTIVITES DE LA VIE	accompagner l'enfant dans ses
	QUOTITIDENNE	apprentissages
		RC4 - Appliquer des protocoles liés à la
		santé de l'enfant
		T3 - Établir une relation privilégiée et
	INSCRIRE SON ACTION DANS	sécurisante avec l'enfant
	LE RESEAU DES RELATIONS	T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs
	ENFANT-PARENTS-	concernés dans un but de cohérence,
UP2 : EXERCER SON	PROFESSIONNELS	d'adaptation et de continuité de
ACTIVITE EN ACCUEIL		l'accompagnement
COLLECTIF	EXERCER SON ACTIVITE EN	RS 1 - Assurer une assistance pédagogique
	ECOLE MATERNELLE	au personnel enseignant
	EXERCER SON ACTIVITE EN	RS2 - Assurer des activités de remise en
	EAJE ET EN ACM	état des matériels et locaux en école
	EAJE ET EN ACIVI	maternelle
	EXERCER SON ACTIVITE A SON	T5 - Organiser son action
UP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL	DOMICILE, CELUI DES PARENTS	RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
	OU EN MAISON D'ASSISTANTS	RS4 - Assurer les opérations d'entretien du
INDIVIDUEL	MATERNELS	logement et des espaces réservés à
	WATERWEES	l'enfant

	RS5 – Élaborer des repas
	•

Modalités d'évaluation

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant	Coef.
	6+1

	Situation d'évaluation n°1	Situation d'évaluation n°2
	T1 – Recueillir les informations,	T2 – Adopter une posture
	s'informer sur les éléments du contexte	professionnelle.
		RC3 – Réaliser les soins du
	et de la situation professionnelle à	
	prendre en compte.	quotidien et accompagner l'enfant
Compétences	RC1 – Mettre en œuvre les conditions	dans ses apprentissages.
	favorables à l'activité libre et à	RC4 – Appliquer les protocoles liés
	l'expérimentation dans un contexte	à la santé de l'enfant.
	donné.	
	RC2 – Mettre en œuvre des activités	
	d'éveil en tenant compte de la	
	singularité de l'enfant.	
	L'épreuve prend appui sur une PFMP	Les candidats sont évalués au
	d'au moins 4 semaines en EAJE ou	cours de l'une ou de l'autre
	auprès d'un assistant maternel agréé	PFMP de la dernière année de
	ou en service d'aide à domicile offrant	formation en EAJE .
	des prestations de garde d'enfant(s) de	
	moins de 3 ans.	L'évaluation est réalisée
	Le candidat présente une fiche relative	uniquement en milieu
	à l'accompagnement de l'enfant dans	professionnel. La PFMP fait
	ses découvertes et ses apprentissages.	l'objet d'une évaluation conduite
		par le tuteur. Un bilan est effectué
	Contenu de la fiche :	en fin de PFMP et donne lieu à
Modalités de	-Présentation du contexte	une proposition de note établie
l'évaluation	d'intervention.	conjointement par le tuteur et un
	-Description de l'activité menée.	professeur d'enseignement
	•	professionnel.
	Les commissions d'évaluation sont	•
	constituées de 2 membres, un	
	professeur de la spécialité et un	
	professionnel dans la mesure du	
	possible ou deux professeurs de la	
	spécialité.	
	2 ^{ème} semestre de la	2ème semestre de la deuxième
	deuxième année	année

	Situation d'évaluation n°1	Situation d'évaluation n°2
	RS1 – Assurer une assistance	T3 – Établir une relation privilégiée
	pédagogique au personnel	et sécurisante avec l'enfant.
Compétences	enseignant.	T4 – Coopérer avec l'ensemble
	RS2 – Assurer des activités de remise	des acteurs concernés dans un but
	en état des matériels et locaux en	de cohérence, d'adaptation et de
	école maternelle.	continuité de l'accompagnement.
	L'épreuve comporte des questions	Les candidats sont évalués au
	écrites qui évaluent tout ou partie	cours de l'une ou de l'autre
	des compétences et des savoirs	PFMP de la dernière année de
	ciblés.	formation en école maternelle ou
		en EAJE ou en ACM (moins de
	Le travail demandé et le degré	6ans).
	d'exigence sont ceux du référentiel	
	au niveau terminal.	L'évaluation est réalisée
		uniquement en milieu
Modalités de	Les commissions d'élaboration de	professionnel.
l'évaluation	sujet et d'évaluation sont constituées	La PFMP fait l'objet d'une
	de professeurs des spécialités et dans	évaluation conduite par le tuteur.
	la mesure du possible des	Un bilan est effectué en fin de
	professionnels du secteur.	PFMP et donne lieu à une
		proposition de note établie
		conjointement par le tuteur et un
		professeur d'enseignement
		professionnel.
	2ème semestre de la deuxième	2 ^{ème} semestre de la deuxième
	année	année

LEG - EXCICCI SOII ACTIVITE CII ACCUCII IIIUIVIUUCI	EP3 : Exercer son activité en accueil individuel	Coef. 4
---	--	---------

Compétences	réservés à l'enfant. RS5- Élaborer des repas.	
Modalités de l'évaluation	Épreuve orale : exposé du candidat (10 min) puis entretien (15 min) pour une durée totale de 25 minutes. Temps de préparation éventuel : 1h30 Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Les commissions d'évaluation sont constituées de 2 membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité. 2ème semestre de la deuxième année	

Structures et situations d'évaluation des épreuves professionnelles en CCF

EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT Coefficient : 6 + Coefficient 1 pour le chef d'œuvre

	Deux situations d'évaluation d'égale valeur			
	SITUATION n° 1 SITUATION n° 2			
Où ?	En centre de formation	En PFMP en EAJE		
Qui ?	2 membres : un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.	2 membres : Le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel		
Quand ?	Au cours de la première année de formation pour les apprenants en parcours 1 an Au cours de l'année de la dernière année de formation pour les apprenants en parcours 2 voire 3 ans			
	Cette épreuve permet d'évaluer tout ou pa savo qui leur sont	irs		
Quoi ?	- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	 Adopter une posture professionnelle adaptée Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant 		
Comment ?	Épreuve orale : exposé du candidat puis entretien Durée totale : 25 minutes (exposé et entretien) Support : une fiche, présentée par le candidat, relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages Contenu de la fiche : Présentation du contexte d'intervention Description de l'activité menée	Le tuteur observe l'ensemble de la période Il effectue un bilan en fin d'une PFMP La note est établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.		
	Ressources - référentiel : bloc de compétences « accompagner le développement du jeune enfant » - définition de l'épreuve - support de réalisation de la fiche pour EP1 en Annexe Critères d'évaluation Critères d'évaluation			
Pourquoi ?	- grille d'évaluation CCF EP1.1 - grille d'évaluation CCF EP1.2 Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :			

En l'absence de la fiche, le candidat se verra attribuer la note zéro à cette épreuve. En l'absence d'une PFMP conforme aux exigences de l'épreuve (4 semaines en EAJE), le candidat ne sera pas interrogé, le diplôme ne pourra être délivré.



Centre de formation

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Session: 20..

Date : .. / .. / 20...

	Situation d'évaluation	n EP1 n° 1 :			
Acco	Accompagner le développement du jeune enfant				
Ca	andidat :	N	Note propos	ée au jury :	
NOM:					
Prénom :					
Date de naissance :					

Date:

Signature de l'enseignant/ formateur :

Epreuve orale:

Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages :

- Présentation du contexte d'intervention,
- Description de l'activité menée.

Vous disposez de :

- 1. 10 min d'exposé,
- 2. 15 min d'entretien avec le jury,
- 3. Durée totale : 25 minutes.

Compétences évaluées :

- T1 Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte.
- RC1 Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
- RC2 Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.

Coefficient 4

	Deux situations d'évaluation d'égale valeur			
	SITUATION n° 1	SITUATION n° 2		
Où ?	En centre de formation	Une PFMP en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans)		
Qui ?	Le professeur de Biotechnologies santé environnement et le professeur de STMS qui assurent les enseignements	2 membres : Le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel		
Overed 0		ation pour les apprenants en parcours 1		
Quand ?		ée de formation pour les apprenants en voire 3 ans		
	sav	partie des compétences suivantes et des voirs nt associés		
Quoi ?	- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant	- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement		
Comment 2	Épreuve écrite Durée : 1h30 Support : questionnement écrit portant sur tout ou partie des compétences et des savoirs ciblés Les commissions d'élaboration de l'évaluation sont constitués des professeurs de la spécialité et dans la mesure du possible des professionnels du secteur.	Le tuteur observe l'ensemble de la période Il effectue un bilan en fin d'une PFMP La note est établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.		
Comment ?	Ressources - référentiel : bloc de compétences « exercer son activité en accueil collectif » - définition de l'épreuve - grille d'aide à la conception support de l'évaluation écrite EP2 – S1 - maquette de présentation du support de la situation d'évaluation écrite de l'épreuve EP2 – S1 en centre de formation - guide d'aide à l'évaluation épreuve EP2 – Exercer son activité en accueil collectif Critères d'évaluation - grille d'évaluation CCF EP2.1 Critères d'évaluation CCF EP2.2			
Pourquoi ?	Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du c - inscrire son action dans le réseau des rela - exercer son activité en école maternelle ; - exercer son activité en EAJE et en ACM.	candidat à : ations enfants-parents-professionnels ;		

En l'absence d'une PFMP conforme aux exigences de l'épreuve (en école maternelle ou EAJE ou ACM) le candidat ne sera pas interrogé, le diplôme ne pourra être délivré.



Centre de formation

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Session: 20..

Date:

				/ / 20		
Situation d'évaluation EP2 n° 1 :						
	ercer son activité en a	ccueil coll		_		
Candidat : Note proposée au jury						
NOM: Prénom:						
Date de naissance :						
Date :						
Signature de l'enseignant/ f	formateur :					
	Epreuve écri	te:				
Vous disposez d'1h30.						
Compétences évaluées :						
RS1 – Assurer une assistance p RS2 – Assurer des activités de	pédagogique au personne remise en état des matér	el enseignan iels et locaux	t. x en école matern	elle.		
		.0.0 01 10000		001		

Coefficient: 4

Où ?	En centre de formation
Qui ?	2 membres : un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité
Quand ?	Au cours de la première année de formation pour les apprenants en parcours 1 an Au cours de l'année de la dernière année de formation pour les apprenants en parcours 2 voire 3 ans
Quoi ?	Cette épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés : - Organiser son action - Négocier le cadre de l'accueil - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant - Élaborer des repas
Comment ?	Épreuve orale Durée : 25 minutes (exposé du candidat et entretien) Temps de préparation 1h30 (sauf pour les candidats AMA ou employé à domicile qui apportent leur projet d'accueil) Support : ensemble documentaire fourni (élaboré par l'équipe pédagogique) (ou projet d'accueil fourni par le candidat AMA ou employé à domicile) Ressources - référentiel : bloc de compétences « exercer son activité en accueil individuel » - définition de l'épreuve - guide d'aide à l'évaluation Épreuve EP 3 – Exercer son activité en accueil individuel Critères d'évaluation - grille d'évaluation CCF EP 3
Pourquoi ?	Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à : - exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels



Centre de formation

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Session: 20..

Date : .. / .. / 20..

Situation d'évaluation EP3				
Exercer son activité en accueil individuel				
Candidat : Note proposée au jury :				ée au jury :
NOM:				
Prénom :				
Date de naissance :				
Data :				

Date:

Signature de l'enseignant/ formateur :

Epreuve orale:

Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire.

Vous disposez de :

- 1. 1h30 de préparation,
- 2. 10 min d'exposé,
- 3. 15 min d'entretien avec le jury,
- 4. Durée totale : 25 minutes.

Compétences évaluées :

- T5 Organiser son action.
- RS3- Négocier le cadre de l'accueil.
- RS4- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant.
- RS5- Élaborer des repas.

ACADÉMIE DE BESANÇON Liberté Égalité Fraternité	Grille d'évaluation CAP Accompagnant éducatif petite enfance		ssion 20
Épreuve EF	P1 : Accompagner le développement du jeune enfant Centre de formation	CCF	coefficient 3

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : à partir d'une PFMP, présenter une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages et s'entretenir avec un jury

	ses apprentissages et s'entretenir avec un jury			1			
COMPETENCES	Critères d'évaluation	Pds	NR	TI	Ι	S	TS
T1. Recueillir les info	ormations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professi	onnels	à pre	endre	en co	mpte	
Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel	 Présentation du rôle des différents membres de l'établissement, du service, de l'équipe Identification des ressources et des contraintes du cadre de l'intervention, dont celles relatives aux risques professionnels, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action Recueil d'informations dans le respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées Vérification de la fiabilité des sources d'information Repérage des enjeux de la prévention Identification des acteurs de la prévention 	12%					
Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant	 Repérage du degré de développement et d'autonomie de l'enfant, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions règlementaires et des protocoles 	12%					
Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention	Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions règlementaires et des protocoles	10%					
RC1 : Mettre en œuvre le	s conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un conte	xte do	nné				
Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant	 Respect des objectifs du projet d'accueil et des consignes données Prise en compte du degré de développement et de l'autonomie de l'enfant Prise en compte de la singularité et la créativité de l'enfant Prise en compte de la présence d'un collectif d'enfants Création d'une ambiance adaptée au jeu libre et à l'expérimentation Choix du mobilier et du matériel Respect de l'espace et des aires de circulation Réalisation d'éléments simples, décoratifs et fonctionnels sécurisés 	26%					
RC2. Mettre en œuvre de	s activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant						
Préparer l'activité d'éveil	 Pertinence de la proposition en tenant compte de l'âge, du degré d'autonomie de l'enfant et du groupe et du lieu d'activité Exploitation des lieux, des équipements, des évènements Choix du matériel adapté à l'âge, au degré d'autonomie de l'enfant et/ou du groupe et du lieu d'activité 	17%					
Animer l'activité d'éveil	Respect de la créativité, de la liberté de choix de l'enfant Formulation claire et adaptée des consignes et des règles de jeu Attitude de soutien sans entrave ni sur incitation Intervention en fonction du déroulement de l'activité Rangement du matériel et remise en état des espaces Signalement du matériel défectueux et manquant	16%					
	Aptitudes professionnelles décelées au cours de l'entretien						
 Qualités d'écoute et de re Maîtrise de soi, attitude re Tenue adaptée Posture adaptée Langage et vocabulaire a 	espectueuse et courtoise	7%					
Total / 20		100%	NOT	E:			
Appréciations:	<u>L</u>						
Date :							
		N	oms é	et sigi valua			}

ACADÉMIE DE BESANÇON Liberté Egalité Fraternité			ssion 20
Épreuve El	CCF	coefficient 3	

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : activités mises en œuvre en PFMP de 4 semaines minimum en AEJE. Le bilan est conduit par le tuteur et par le professeur d'enseignement professionnel.

Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle Professionnelle Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant Dispenser des soins liés à l'allimentation Tadopter une posture professionnelle professionnels - Absence de jugement - Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels - Absence de jugement - Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels - Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels - Respect de sangers, identification des risques pour l'enfant et pour le professionnel - Pertinence des moyens de prévention et de protections - Respect des moyens de prévention et de protections - Respect des souriste - Proposition d'amélioration susceptibles d'éviter ou réduire les risques - Repérage d'éléments d'observation objectifs - Puroposition d'amélioration susceptibles d'éviter ou réduire les risques - Repérage d'éléments d'observation objectifs - Justification des risques pour l'enfant - Prise de recul sur ses comportements et ses attitudes - Réalisme des solins liés à l'hygiène - Réalisme des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages - Respect du rythme, du développement physiologique et psycho-affectif de l'enfant - Relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant - Relation favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant - Respect des règles d'hygiène et de sécurité - Respect des règles d'hygiène et de sécurité - Respect des normes en vigueur
Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle Prespect de recul sur ses comportements of sails a l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant Dispenser des soins lités à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant Dispenser des soins lités à l'alignentation of intervention - Absence de jugement en cédénologiques de son intervention, de la réserve et du secret professionnels - Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels - Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels - Repérage des dangers, identification des risques pour l'enfant et pour le professionnel professionnel professionnel en compete des moyens de prévention et de protections - Repérage des moyens de prévention et de protections - Respect des normes des sécurité - Proposition d'améliorations susceptibles d'éviter ou réduire les risques - Repérage d'éléments d'observation objectifs - Justification de son intervention en lien avec le contexte, l'enfant - Prise de recul sur ses comportements et ses attitudes - Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences - Respect du rythme, du développement physiologique et psycho-affectif de l'enfant - Relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant - Relation favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant - Respect des règles d'hygiène et de sécurité - Respect des normes en vigueur - Abswerd des soins litération des risques pour l'enfant et pour le professionnels - Repérage des dangers, identification des risques pour l'enfant et pour le professionnel et professionnels - Repérage des dangers, identification des risques pour l'enfant et pour le professionnel et professionnels - Repérage des dangers, identification des risques pour l'enfant et pour le professionnel et l'
Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle Prise de recul sur ses comportements et ses attitudes - Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences RC3 : Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages RC3 : Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages RC3 : Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages Prise en compte du bien-être de l'enfant - Relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant - Relation favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant - Respect des règles d'hygiène et de sécurité - Respect des normes en vigueur Prise en compte du bien-être de l'autonomie de l'enfant - Respect des règles d'hygiène et de sécurité - Respect des normes en vigueur
Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle - Prise de recul sur ses comportements et ses attitudes - Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences - Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences - Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences - Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences - Respect du rythme, du développement physiologique et psycho-affectif de l'enfant - Relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant - Prise en compte du bien-être de l'enfant - Prise en compte du bien-être de l'autonomie de l'enfant - Relation favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant - Respect des règles d'hygiène et de sécurité - Respect des normes en vigueur - Justification de son intervention en lien avec le contexte, l'enfant - Prise de recul sur ses cattitudes - Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences - Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences - Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences - Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences - Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences
Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant Dispenser des soins liés à l'alimentation *Respect du rythme, du développement physiologique et psycho-affectif de l'enfant Prise en compte du bien-être de l'enfant Prise en compte du bien-être de l'enfant Prise en compte du bien-être de l'autonomie de l'enfant Prise en compte du bien-être de l'autonomie de l'enfant Prise en compte du bien-être de l'enfant Prise en compte de l'enfant Prise en compte de l'enfant Prise en compte du bien-être d
Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant Dispenser des soins liés à l'alimentation l'enfant Prise en compte du bien-être de l'enfant Prise en compte du bien-être de l'enfant Relation favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant Respect des règles d'hygiène et de sécurité Respect des normes en vigueur 45%
Respect des habitudes et des attentes familiales Respect des protocoles, des fiches techniques Respect de la pudeur de l'enfant Adaptation des gestes aux capacités et aux besoins de l'enfant Attitude favorisant la découverte progressive des aliments Respect des rituels d'endormissement de l'enfant
RC4. Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant
Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance Partage des observations avec l'équipe ou le service concerné Fidélité de la transmission des éléments observés Respect des règles éthiques et du protocole mis en place par la structure d'accueil, par la collectivité territoriale (s'il existe) Transmission des informations préoccupantes aux personnes compétentes
Participer à l'application des protocoles d'urgence Réaction adaptée à la situation en tenant compte du degré d'urgence et des limites de compétences 5%
Participer à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI) • Respect du PAI • Transmission aux personnes habilitées du non-respect du PAI • Respect du PAI • Transmission aux personnes habilitées du non-respect du PAI
Total / 20 NOTE :

Appréciations	:
Date	:

- 2.00	
	Noms et signatures des évaluateurs



Grille d'évaluation CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Session 20__

Épreuve EP2 : Exercer son activité en accueil collectif
Centre de formation

CCF

Coefficient 2

Centre de formation :

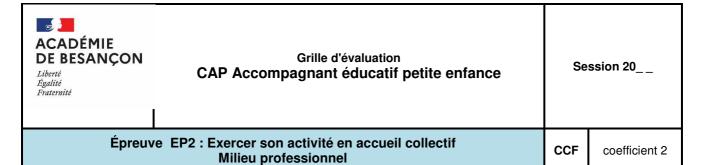
NOM et prénom du candidat :

Activité : répondre aux questions écrites pendant 1h30

Éléments de corrigé	NT	TI	ı	S	TS	%
RS1 - ASSURER UNE ASSISTANCE PEDAGOGIQUE AU	PERSO	NNEL ENSI	EIGNANT			50
Installer et remettre en ordre un espace destiné à une activité pédago	gique					20
Question n°						•
						15
Question n°				ı		I
						5
Participer à la réalisation d'une activité pédagogique						20
Question n°						
						10
Question n°			•			
						10
Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques						
Question n°						10
						6
Question n°						
						4
RS2 - ASSURER DES ACTIVITES DE REMISE EN ETAT DES MATERIELS	S ET DES	LOCAUX	EN ECOLE I	MATERN	ELLE	50
Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et des équipements	de déco	ontaminat	ion des loc	aux colle	ectifs et	35
Question n°						
						10
Question n°			•			
						20
Question n°						
						5
Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires						15
Question n°	1				1	10
Question n°						10
Question ii						5
Total						100
i otai						100

Il est souhaitable de prévoir 15 à 20 questions maximum.

Le nombre de questions par compétence n'est pas défini. Il est variable selon les situations d'évaluation. Le poids (ou nombre de points sur 100) attribué à chaque question - cases grisées - peut être modifié en fonction du nombre de questions et de l'importance de la question. Les % notés ici sont un exemple.



Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : activités mises en œuvre en PFMP de 4 semaines minimum en école maternelle ou EAJE ou ACM Le bilan est conduit par le tuteur et par le professeur d'enseignement professionnel

COMPETENCES	Critères d'évaluation	Pds	NR	TI	1	s	TS
T3 : Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant							
Communiquer avec l'enfant de manière appropriée, participer à l'acquisition du langage	 enfant de manière propriée, participer à Utilisation d'un vocabulaire suscitant l'acquisition du langage Adaptation du mode de relation à la situation de l'enfant : portage, toucher, 						
T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement							
Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil	 Respect des règles déontologiques Qualité de l'écoute, du questionnement, de la reformulation 	25%					
Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle	 Respect des règles déontologiques Transmission de messages pertinents aux membres de l'équipe Utilisation appropriée d'outils de communication Utilisation d'un langage et d'un vocabulaire professionnels Formulation claire d'un problème à résoudre, d'une information à communiquer 	25%					
Total / 20 NOTE :							
Appréciations: Date :							
23.0	Noms et signa évaluati				S		



Grille d'évaluation CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Session 20__

Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel Centre de formation

CCF

coefficient 4

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité :présenter oralement un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire et s'entretenir avec un jury

COMPETENCES	Critères d'évaluation	Pd s	NT	TI	I	S	TS
	T1. Organiser son action						
Élaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail S'adapter à une situation imprévue	Prise en compte du degré de développement et d'autonomie de l'enfant Prise en compte des ressources et des contraintes Lecture d'un planning d'activités Mise en place d'une organisation prenant en compte les nouvelles priorités Respect des procédures d'information des responsables de l'enfant, de la structure, du service Prise d'initiative dans la limite de ses compétences	25%					
• Suivre l'état des stocks • Suivi de l'état des stocks adaptés au fonctionnement du lieu d'intervention • Estimation réaliste des volumes et de la rotation des stocks • Transmission d'une appréciation qualitative et signalement des anomalies							
	RS3.Négocier le cadre de l'accueil						
Identifier les attentes des parents Présenter le projet d'accueil Élaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil	Prise en compte des vœux éducatifs des parents Projet d'accueil adapté à l'enfant Respect du dispositif de l'agrément de l'assistant maternel (cadre réglementaire et conventionnel) Respect des termes des conventions collectives nationales de travail des assistants maternels du particulier employeur ou des salariés du particulier employeur Respect des limites entre vie privée et vie professionnelle	25%					
	Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés	à l'enf	ant				
Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, nettoyage, bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant	Respect des règles d'hygiène, de sécurité, et de développement durable Respect des principes de sécurité et d'économie d'effort lors de l'entretien des espaces réservés à l'enfant (PRAP) Choix correct du matériel, des produits Respect de la fréquence des opérations Respect des protocoles Qualité du résultat	17%					
	RS5. Élaborer des repas						
Concevoir des repas	Menus proposés équilibrés Respect des étapes de la diversification alimentaire Prise en compte des goûts, du PAI, des potentialités et des habitudes socio-culturelles de l'enfant, des aliments à disposition Respect du budget alloué et du rapport qualité/prix	9%					
Préparer des repas en milieu familial	Rangement rationnel et choix judicieux des zones d'entreposage ou de conservation Conditionnements adaptés pour la conservation Choix et utilisations corrects des denrées Choix et utilisations corrects des matériels Respect des recettes, des procédures d'utilisation, des modes d'emplois Respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'économie Respect du temps imparti Résultat conforme aux critères organoleptiques	7%					
Servir un repas en milieu familial	Respect des besoins et du rythme de l'enfant Disposition rationnelle et sécurisée des espaces Service des repas dans des conditions optimales d'ambiance Choix et utilisation corrects des matériels Présentation adaptée aux enfants, soignée et agréable Respect de la température des aliments Respect de la durée des repas Tri, rangement, élimination corrects des aliments non consommés	9%					
	Aptitudes professionnelles décelées au cours de l'entretien						
 Qualités d'écoute et de reformula Maîtrise de soi, attitude respectue Tenue adaptée Posture adaptée Langage et vocabulaire adaptés 		8%					
Total / 20		100%	NOT	Έ:			
Appréciations: Date :	1	N	oms (s
			é	valua	iteurs		

évaluateurs

Synthèse : Propositions de notes

ACADÉMIE DE BESANÇON Liberté Egalité Fraternité		Centre de formation :		CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance Dossier CCF		Accompagnant ducatif Petite Enfance		Accompagnant Éducatif Petite Enfance		Accompagnant Éducatif Petite Enfance		CAP Accompagnan Éducatif Petite Ent		Session : 20
Évaluation des épreuves du domaine professionnel														
Candidat : NOM : Prénom : Date de naissance :														
UP1	Évaluati	ion en centre de on	/60											
(sans chef d'œuvre)	Évaluati profess	on en milieu ionnel	/60	/120	/120									
UP2	Évaluati	on en centre de on	/40	/00		/20								
	Évaluati profess	on en milieu ionnel	/40	/80										
Évaluation en centre de formation			/80		/20									

Remarque : arrondir les notes finales sur 20 au 1/2 point supérieur

Cas des CANDIDATS ISSUS de la FORMATION CONTINUE

Trois épreuves en contrôle ponctuel : l'EP1, l'EP2 et l'EP3. Leur objectif est de vérifier que le candidat maîtrise les compétences évaluées en milieu professionnel.

EP1 : Accompag	ner le développement du jeune enfant	Coef. 7 (dont chef d'œuvre)		
Compétences	Situation d'évaluation T1 – Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte. T2 – Adopter une posture professionnelle. RC1 – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné. RC2 – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant. RC3 – Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages. RC4 – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.			
Modalités de l'évaluation	Épreuve orale : exposé du candidat (10 min) puis er pour une durée totale de 25 minutes. L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moin EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou à domicile offrant des prestations de garde d'enfant ans. L'épreuve peut également prendre appui su professionnelle d'au moins 12 semaines en EAJE or d'intervention professionnel du domicile. Les candidats qui n'ont aucune expérience professions structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 er l'EP2 16 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP Le candidat présente deux fiches (un recto): - réalisation d'un soin du quotidien, - accompagnement de l'enfant dans ses découvertes apprentissages. Contenu des fiches: - Présentation du contexte d'intervention Description des activités. Les commissions d'évaluation sont constituées de 2 professeur de la spécialité et un professionnel dans le possible ou deux professeurs de la spécialité.	ntretien (15 min) s 4 semaines en en service d'aide t(s) de moins de 3 ur une expérience u dans le contexte connelle au sein des doivent réaliser les c. s et ses membres, un		

	_			
⊢ □′′′ ·	Exercer son	activita an a	ACCHAIL C	COLLACTIO
LF 2 .	LVCIPCI 2011	activite en c	iccueii c	,UIIEGIII

Coef. 4

	Situation d'évaluation T3 – Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant.
Compétences	T4 – Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de
	cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.
	RS1 – Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant. RS2 – Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux
	en école maternelle.
	Épreuve écrite d'une durée d'1h30
Modalités de l'évaluation	Une PFMP en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6
	ans) est exigée pour présenter l'épreuve EP2.
	Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des
	structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 er l'EP2 doivent réaliser les
	16 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP.
	L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».
	Le travail demandé et le degré d'exigence sont ceux du référentiel au niveau terminal.
	Les commissions d'évaluation sont constituées de professeurs des spécialités et dans la mesure du possible des professionnels du secteur.

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

Coef. 4

Compétences	Situation d'évaluation
	T5 – Organiser son action.
	RS3- Négocier le cadre de l'accueil.
	RS4- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces
	réservés à l'enfant.
	RS5- Élaborer des repas.
Modalités de l'évaluation	Épreuve orale : exposé du candidat (10 min) puis entretien (15 min)
	pour une durée totale de 25 minutes.
	Temps de préparation éventuel : 1h30.
	Les AMA et les employés à domicile ont la possibilité de présenter un
	projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte
	d'intervention professionnel du domicile. L'AMA ou l'employé à
	domicile qui fait ce choix au moment de l'inscription au diplôme dépose
	un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur
	(5 pages au maximum). En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la
	date fixée par le recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer
	l'épreuve.
	Les commissions d'évaluation sont constituées de 2 membres, un
	professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du
	possible ou deux professeurs de la spécialité.